

Tu es Godvicien, tu as 16 ou 17 ans, participe au
SERVICE CIVIQUE DE SOLIDARITÉ

www.gouvieux.fr



Mars 2025

Un mot pour les parents

Le Service civique de solidarité est un dispositif, tout à fait original et novateur, mis en place à Gouvieux.

Qu'il soit réalisé en établissement ou à domicile, c'est l'une des déclinaisons des principes qui animent l'action municipale: susciter l'effort, créer des liens entre les générations, proposer à nos adolescents des activités qui les élèvent.

Ces services sont particulièrement destinés à mettre en valeur, chez nos jeunes, leur sens de la solidarité, de la responsabilité, du civisme, ainsi que leur envie de donner, de partager et de recevoir, dans un cadre sécurisé et proche de leur domicile.

Plusieurs centaines de jeunes de 16/17 ans ont déjà participé à l'une ou l'autre de ces opérations et leurs témoignages sont éloquentes sur les bienfaits de leur expérience.

Aux parents de les encourager dans leurs démarches quand ils sont volontaires, voire même, de temps en temps, de réveiller leur sens de l'initiative et du service à autrui.

Thomas Iraçal
Maire de Gouvieux



En reconnaissance de ton service, une aide sociale de 550 € te sera attribuée

• Pour être candidat

Tu dois habiter Gouvieux, retirer un dossier en mairie et le retourner dans les meilleurs délais. Tu devras exprimer notamment les motivations de ton engagement.

La rapidité de réponse et les motivations comptent beaucoup dans la sélection des candidats.

A l'issue de ton service, tu devras écrire un petit compte rendu sur ce que ce service t'a apporté.

ATTENTION: nombre de places limité.

• Note bien

Pour faire acte de candidature, tu as besoin de l'autorisation de tes parents. La Mairie de Gouvieux souscrit une assurance responsabilité civile pour le compte de chaque jeune pendant ses heures de service, mais tu restes responsable de tes fautes personnelles.

Tes parents devront donc apporter la preuve de la souscription d'une assurance responsabilité civile personnelle.

Renseignements à la Mairie de Gouvieux -

Service social:

03 44 67 13 24 - social@gouvieux.fr

Service civique de solidarité en établissement

Le Service civique de solidarité en établissement consiste à rendre un service dans un des établissements médico-sociaux de Gouvieux: le pavillon de la Chaussée, la Fontaine Médicis, le CESAP et la fondation de Rothschild.

- ▶ Tu peux être candidat dès lors que tu atteins l'âge de 16 ans au plus tard le 1^{er} juillet de l'année en cours.
- ▶ Le service dure deux semaines et se déroule en juillet et/ou août, ou durant les petites vacances, en fonction des places disponibles.
- ▶ Le contenu de ton activité (animations, promenades, éventuellement entretien des locaux...) est défini par la direction de l'établissement.
- ▶ Tu devras respecter les horaires et contraintes de travail en vigueur dans l'établissement. Tu devras adopter un comportement qui ne porte pas atteinte au respect de la hiérarchie, des salariés et des patients.



Service civique de solidarité à domicile



La Mairie de Gouvieux te propose, dans l'année de tes 16 ou 17 ans, une activité de service auprès de personnes confrontées à des contraintes d'ordre physique ou moral et des difficultés de vie: personnes isolées, personnes ayant besoin d'être accompagnées ou ayant un handicap.

- ▶ Tu t'engages pour une durée de 70 heures dans l'année, en fonction de tes disponibilités: 63 heures auprès du bénéficiaire du service; 7 heures consacrées à une formation obligatoire à cette activité de service.
- ▶ Tu seras pris en charge par un adulte. Il sera ton interlocuteur privilégié pendant toute la durée de ton service pour contrôler ton travail, mais aussi pour répondre à tes questions et te soutenir.
- ▶ Le contenu de ton activité répondra aux besoins de la personne aidée: rendre visite et échanger, jouer à des jeux de société, regarder ensemble une émission de télévision, écouter de la musique, se promener ou faire les courses ensemble...
- ▶ Tu devras respecter tes engagements de présence régulière.

PARTICIPE AU SERVICE CIVIQUE DE SOLIDARITÉ ET REÇOIS UNE INDEMNITÉ DE 550 EUROS

Ce qu'ils en ont pensé :



Sonia - 16 ans

« Mes tâches consistaient à aider les professionnels comme, par exemple, rendre quelques visites. Ce fut un contact direct avec les patients, je leur parlais souvent. Un monsieur à la mémoire exceptionnelle me racontait quotidiennement des épisodes de la guerre qu'il avait vécue. Il m'a appris de multiples choses. »



Gildas - 17 ans

« Mes contacts avec les malades consistaient à les aider dans leurs déplacements. J'ai eu aussi le plaisir de jouer avec eux l'après-midi, ce qui m'a beaucoup plu. »



Georges - 79 ans

« Maxime : jeune, souriant, complaisant, motivé ! Il est à la résidence depuis presque deux semaines et nous l'avons tous adopté. »



Madeleine - 81 ans

« Cyril, mon gentil accompagnateur est toujours motivé et souriant. Je suis « presque heureuse » d'être là pour l'avoir connu. Bon courage pour une longue et heureuse vie et merci pour tout. Gros bisous d'une mamie et de son mari. »

Les informations de ce dépliant sont données à titre indicatif.